

Front Polisario

Délégation pour L'Europe

Bruxelles

COMMUNIQUE

Dans son rapport présenté le 21 Juin 2011, préconisant l'acceptation par le Conseil de l'Europe du Maroc comme partenaire en Démocratie, le député Luc VOLONTE Rapporteur, consacre d'importants passages à la question du Sahara Occidental rappelant que : « c'est une question traitée dans le cadre de l'ONU conformément aux résolutions pertinentes du Conseil du Sécurité. La dernière en date, étant la Résolution 1979 adoptée le 27 Avril 2011. » ; Et d'ajouter qu'elle « n'entre pas dans le cadre du dit rapport » car il s'agit d'une question distincte, qui fera l'objet d'un rapport spécifique de l'Assemblée parlementaire. Et Le rapporteur de poursuivre « le Conseil de l'Europe qui n'a aucune compétence en la matière, soutient les efforts de l'ONU comme il l'a toujours fait » par référence à la résolution 1408/2004 de cette même Assemblée. « Il est clair que les droits de l'homme occupe une place importante dans la question du Sahara Occidental, » et que l'Assemblée est « concernée par ce problème » ajoute-t-il

Toujours selon le rapporteur « l'octroi de ce statut ne réduit pas la capacité de l'Assemblée à suivre la question du Sahara Occidental, au contraire ». En effet l'Assemblée a décidé du principe de la désignation d'un rapporteur pour le Sahara Occidental.

Dans sa résolution adoptée l'Assemblée parlementaire de la CE, dit par ailleurs attendre « du Maroc qu'il continue à rechercher des moyens pacifiques pour régler le conflits internationaux conformément à la charte de l'ONU. ». L'Assemblée parlementaire « appelle tout particulièrement le Parlement du Maroc à contribuer davantage au règlement de la question du Sahara Occidental, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité. ».

S'en est suivi un débat où la question du Sahara Occidental comme problème de décolonisation, a occupé une place importante. La majorité des intervenants demandaient au Maroc d'appliquer et de respecter le droit du peuple sahraoui l'autodétermination, ont mis à l'index sa politique d'oppression et de répression au Sahara Occidental. L'octroi de statut de

partenaire n'est ni un certificat, ni un diplôme dont peut s'orner le Maroc. Il est accordée en échange d'un engagement sans mauvaise foi, ni langue de bois, de la part du Maroc à respecter réellement les droits de l'homme, la démocratie, le droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même, pour mériter du partenariat. L'Assemblée parlementaire sera vigilante, exigeante avec les autorités de ce pays à ce sujet, observait un des parlementaire intervenants.

On rappelle par ailleurs qu'une délégation sahraouie conduite par Mohamed Sidati Ministre Délégué pour l'Europe, membre du Secrétariat National, et comprenant Omar Mih Représentant du Front Polisario pour l'Italie, s'est rendu à Strasbourg, où elle a eu des contacts avec les Délégations de parlementaires du Conseil de l'Europe.

21.06.11